

Pourquoi bénéficier d'un trajet de soins?

Recevoir un soutien pour faire face à la maladie

Cette bonne prise en charge vous permet d'avoir une meilleure qualité de soins et un ralentissement de l'évolution de la maladie. Elle permet également de maintenir le plus longtemps possible un fonctionnement "correct" des reins et diminue le risque de maladie cardio-vasculaire/

Objectif

Éviter les complications à long terme liées à cette maladie chronique.

Zone du RLM RC

Le RLM RC travaille avec les médecins généralistes établis dans les entités de:



Nous contacter

📍 Place Mattéotti, n° 29/1 à 7100 La Louvière
📞 064 44 95 15 du Lundi - Vendredi de 9h00 - 13h00
✉️ secretariat@rlmrc.be

Les rôles du Réseau Local Multidisciplinaire

Vous soutenir ainsi que les soignants dans les démarches administratives du Trajet de soins.

Vous proposer des **activités** afin de mieux gérer votre maladie au quotidien.

Nous contacter

📍 Place Mattéotti, 29/1 - 7100 LA LOUVIERE

🌐 secretariat@rlmrc.be

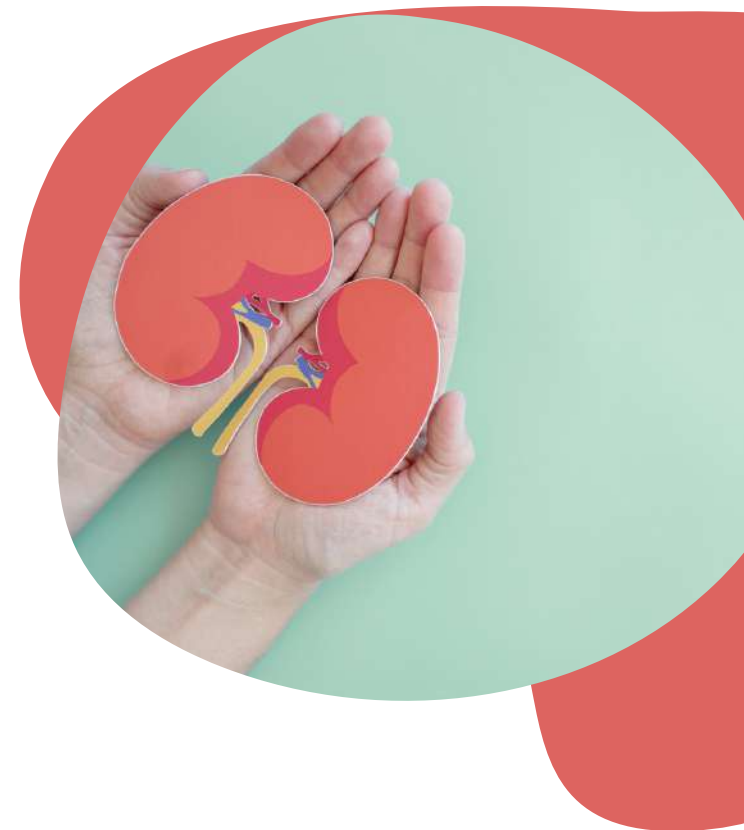
🕒 Du lundi au vendredi de 9h à 13h:
064 44 95 15

📘 Réseau Local Multidisciplinaire RLM RC

www.rlmrc.be



POUR VOTRE SANTÉ,
L'UNION FAIT LA FORCE !



Trajet de soins: Insuffisance Rénale Chronique

www.rlmrc.be

Avec le soutien de



Critères pour bénéficier d'un trajet de soins I.R.C.?

Critères médicaux

- Après deux prises de sang (espacées de 3 mois), avoir une vitesse de filtration glomérulaire (GFR) inférieure à 45ml/min/1,73m²

ET/OU

- Avoir deux analyses d'urine (espacées de 3 mois), avoir une quantité de protéine supérieure à 1g/j.

Attention: Avoir plus de 18 ans et ne pas être dialysé ou avoir subi une transplantation rénale.

Vos obligations en tant que patient

- **Consulter minimum 2x/an votre médecin généraliste**

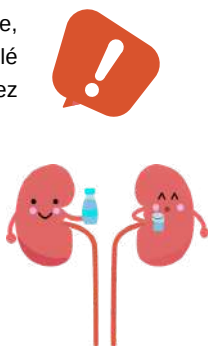
-> celui qui a signé votre contrat de trajet de soin

-> celui qui a celui qui possède votre dossier médical global (D.M.G).

- **Consulter 1x/an votre néphrologue**

-> celui qui a signé votre contrat de trajet de soin

Attention: En cas de **changement** de médecin généraliste et/ou de néphrologue, le **contrat est annulé** et doit être renouvelé avec les nouveaux intervenants. N'oubliez pas, le RLMrc est là pour vous aider.



Débuter un trajet de soins I.R.C.

Qu'est-ce qu'un trajet de soins?



Le trajet de soins prévoit une collaboration entre 3 parties :

- Le patient,
- Le médecin généraliste,
- Le néphrologue.

En signant le contrat de trajet de soins, le patient s'engage à participer activement à la planification du suivi de sa maladie.

Les étapes de votre trajet de soins

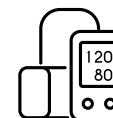
- 1 Avec votre médecin généraliste ou spécialiste, vous remplissez et signez votre contrat trajet de soins (TDS) .
- 2 Votre médecin (ou l'hôpital) transmet les documents signés au Réseau Local Multidisciplinaire Région du Centre (RLMrc).
- 3 Le RLMrc, **avec votre collaboration**, se charge de récupérer la signature manquante et récupère les prescriptions du médecin généraliste.
- 4 Le RLMrc soumet le contrat auprès de votre mutuelle.
- 5 Dès réception de l'accord de votre mutuelle, le RLMrc **vous contactera** pour vous fournir: les prescriptions, des explications sur vos avantages, projets et activités en cours.



Vos avantages d'un trajet de soins I.R.C



- **Remboursement complet des consultations** chez votre médecin généraliste (sauf pour les visites à domicile) et chez votre néphrologue.



- **Remboursement complet d'un tensiomètre** sur prescription médicale sur laquelle est indiqué la mention "trajet de soins insuffisance rénale chronique" ou "TSI", délivré par votre pharmacien.



- **Remboursement de certains médicaments** (sans démarche administrative supplémentaire) et un plus grand soutien par vos soignants.



- Selon le stade de votre maladie, vous bénéficiez d'un **remboursement partiel des séances de diététique**.

Maximum

- **2/an pour le stade 3B (GRF entre 30 et 44 ml/min/1,73m²)**
- **3/an pour le stade 4 (GRF entre 15 et 29ml/min/1,73m²)**
- **4/an pour le stade 5 (GRF entre 5 et 15ml/min/1,73m²)**

